

Ce système de paris est créé à des fins diverses en vue de faire des petits cadeaux à bon nombre d'amis du gouvernement libéral et on en a déjà donné des exemples. Cela va se faire sans que les députés ministériels et les partisans du gouvernement puissent réagir. Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) garde le silence. Ils devront plus tard justifier auprès des Canadiens la position morale, juridique et éthique qu'ils ont adoptée en appuyant cette mesure législative sans souscrire à l'amendement proposé par mon collègue. Il est bien triste pour le Canada que nous devions terminer cette partie de la session sur le spectacle de ce lamentable gouvernement, aussi pitoyable qu'il soit, qui compte sur un système de paris collectifs sportifs pour réunir des fonds destinés à soutenir la recherche médicale, l'entraînement de nos athlètes et les Jeux d'hiver de Calgary.

● (1700)

M. Smith: Monsieur le Président, je n'avais pas prévu que cet amendement allait susciter un débat prolongé. Au cas où les députés d'en face s'y opposent, je déclare à la Chambre que je suis disposé à solliciter son consentement pour retirer la motion n° 5. Depuis que nous l'avons fait inscrire initialement au *Feuilleton*, nous en sommes venus à la conclusion que l'amendement n'est vraiment pas nécessaire. Tant mieux si on l'adopte, mais je ne trouve pas utile d'y consacrer un débat interminable.

Des voix: Oh, oh!

M. Smith: Je tente tout simplement de me montrer conciliant envers les députés d'en-face. S'ils s'y opposent, plutôt que de les forcer à subir un débat là-dessus, je suis prêt à solliciter le consentement de la Chambre pour le retirer.

M. Mayer: Dites-nous pourquoi.

M. Smith: Parce qu'il n'est pas nécessaire.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, avant que le débat n'avance trop et avant que les ministériels n'adoptent une attitude intransigeante, le ministre d'État au Commerce international (M. Regan) étant absent, je voudrais signaler qu'à l'origine, cet article de la loi précisait que la société de la Couronne devrait remettre au ministre chargé d'obtenir l'approbation du gouverneur en conseil un plan pour les deux exercices financiers suivants. Les directeurs généraux chargés de préparer, d'organiser et d'élaborer les programmes pour la santé et le sport amateur ont soulevé un problème. Ils ont dit que la période de deux ans était bien trop courte pour planifier pour une période raisonnable voire à longue échéance. Ils voulaient que la période soit prolongée pour pouvoir mieux planifier à longue échéance, surtout en ce qui concerne les grandes manifestations sportives.

Nous avons soutenu au comité que c'était une pratique acceptable que le ministre des Finances et le gouvernement du Canada présentent des projections financières de cinq ans lors de l'exposé budgétaire. Les ministères se plient généralement à cette règle lorsqu'ils présentent des demandes à leur ministre

Paris collectifs sportifs—Loi

respectif. Les ministères gouvernementaux et les sociétés de la Couronne devraient, s'ils veulent faire du bon travail, planifier sur une période d'au moins cinq ans.

En conséquence, l'opposition a recommandé au comité que l'on modifie cette période et que cette société soit astreinte à présenter un plan financier pour une période de cinq années. Le ministre a jugé cette demande inacceptable. Un compromis a été réalisé, d'où la motion n° 5 dont la Chambre est saisie.

Nous appuyons cette motion, qui stipule que le plan financier remis au ministre doit porter sur les trois années suivantes. L'opposition est disposée à approuver cette position.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée sur division.

(La motion n° 5 est adoptée.)

M. le vice-président: La Chambre passe maintenant aux votes différés sur le projet de loi. Convoquez les députés.

(La motion n° 2 de M. Reid (St. Catharines), mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 365)

POUR
Messieurs

Althouse	Deans	Hamilton
Andre	de Jong	(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Anguish	Dick	Hargrave
Beatty	Domm	Hawkes
Benjamin	Ellis	Hcap
Blaikie	Elzinga	Hnatyshyn
Blenkarn	Epp	Hovdebo
Bosley	Fretz	Howie
Cardiff	Friesen	Huntington
Clark	Fulton	Jelinek
(Brandon-Souris)	Gamble	Keeper
Coates	Gilchrist	Kempling
Cook	Greenaway	King
Cooper	Gurbin	Knowles
Corbett	Gustafson	Kristiansen
Cossitt (M ^{me})		